

FORMATION :

Opérations sur les ouvrages et installations électriques

Module Tronc commun n°2 avec Module Travaux hors tension en Haute Tension (H1, H2, H1V, H2V, H2V Essai)

Conforme à la norme NF C 18-510

Public Concerné

Tout personnel électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, des interventions ou des essais sur des ouvrages électriques Haute Tension (HT).

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- ✓ Sur votre site en Intra : date à votre convenance.
- ✓ En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

Objectifs

Acquérir les connaissances permettant aux électriciens d'opérer en sécurité sur tous ouvrages électriques Haute Tension (conformément à la norme NF C 18-510)

Pré requis Obligatoires

- Etre électricien et avoir suivi une formation initiale dans les 3 ans.

Durée

- ✓ 7h dont 3h d'application pratique = 1 jour
- ✓ Durée de formation valable pour un groupe entre 1 et 10 stagiaires.

Des durées supplémentaires

peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir.

Contenu de la Formation

- ✓ **Module technique HTA**
 - Connaître la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).
 - ✓ *Identifier la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).*
 - Enoncer les fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections).
 - ✓ *Identifier les matériels électriques.*
 - Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
 - ✓ *Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité.*
 - Différencier les types de postes.

- Expliquer les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés.
 - ✓ *Manœuvrer un appareillage équipé de verrouillage et d'inter-verrouillage.*
 - Citer les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions.
 - ✓ *Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection.*
 - Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - ✓ *Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.*
- ✓ **Module Travaux hors tension en haute tension (H1, H2, H1V, H2V, H2V Essai)**
- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension).
 - Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
 - ✓ *Pour les exécutants:*
 - *respecter les instructions données par le chargé de travaux;*
 - *rendre compte de son activité.*
 - ✓ *Pour les chargés de travaux:*
 - *identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;*
 - *respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation;*
 - *Rendre compte de son activité.*
 - Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
 - Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux.
 - ✓ *Organiser, délimiter et signaler la zone de travail (pour les H2, H2V).*
 - ✓ *Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé – zone 2 - (Pour les H1V et H2V).*
 - ✓ *Respecter la zone de travail.*
 - Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
 - ✓ *Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les H2, H2V).*
 - ✓ *Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation.*
 - Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.
 - ✓ *Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.*
 - Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
 - ✓ *Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.*
 - ✓ *Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).*
 - ✓ *Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.*
 - ✓ *Réaliser une deuxième étape de consignation.*

- ✓ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour H2V Essai).
 - ✓ Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
 - ✓ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais.

Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- ✓ Formateurs spécialistes en prévention des risques, expérimentés sur ce thème de formation (anciens électriciens pour la plupart).
- ✓ Responsable Pédagogique : LAKAL Bruno.

Moyens Pédagogiques

- ✓ Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
- ✓ Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- ✓ Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices
- ✓ Contrôle des connaissances, effectué en fin de stage (épreuve théorique et pratique)
- ✓ Support de formation remis à chaque stagiaire

Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants isolants, tapis isolant ou chaussures de sécurité isolante, écran facial, nappe isolante et pinces, VAT, ..., et leurs outillages isolés).

Evaluation et Sanction

- Une évaluation à chaud est effectuée à la fin de la session de stage par le formateur. Cette évaluation a pour objectifs principaux de :
 - Evaluer l'intégration des outils et techniques transmis à l'occasion de la formation
 - Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
 - Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- **Sanction :**
 - Avis favorable ou défavorable quant à l'Habilitation Electrique du stagiaire (et en fonction de l'indice d'habilitation concerné),
 - Attestation de stage,
 - Edition d'un titre d'habilitation électrique avec les indices concernés (devra être signé par le stagiaire et par l'employeur).